



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Extrait du livre des délibérations d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond lors de sa séance ordinaire tenue à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond, le 17 novembre 2025 à 19 h.

Présents : Monsieur le maire Claude Duplain

Messieurs les conseillers :

- Louis-Maxime Renaud
- Philippe Gasse
- Kathy Morasse
- Yvan Barrette
- Corinne Moisan
- Mélanie Jobin

RÉSOLUTION NUMÉRO 25-11-373

ANNULATION DE L'AVIS DE PROJET NUMÉRO 3211-02-324 DÉPOSÉ AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) POUR LE DRAGAGE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

Attendu l'adoption de la résolution numéro 21-04-178 autorisant M. Claude Beaulieu de la firme Groupe Synergis à présenter une demande de dragage au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour deux secteurs de la rivière Sainte-Anne;

Attendu que ces travaux de dragage ne sont plus prioritaires depuis la mise en place de mesures et d'aménagements qui offrent des rendements meilleurs que ceux prévus;

Attendu la nécessité d'informer le ministère que la Ville souhaite annuler l'avis de projet numéro 3211-02-324;

Attendu le dépôt d'un sommaire décisionnel lors de la séance de travail tenue le 10 novembre 2025 et l'aval des membres du conseil;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME KATHY MORASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise M. Simon Bélanger de la firme Groupe Synergis à présenter le document *Annulation de l'avis de projet* pour le MELCCFP (numéro 3211-02-324) du 21 mai 2021 pour le dragage de la rivière Saint-Anne pour réduire les risques d'inondation à Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Chantal Plamondon
Assistante-greffière

Claude Duplain
Maire